



Erreur en ma faveur sur le solde des congés annuels

Par **lau34**, le **06/07/2012** à **12:25**

Bonjour,

Mon administration s'est trompée dans le solde de mes congés. Je suis en position de détachement dans la fonction publique territoriale le temps d'effectuer 1 année de stage qui donnera lieu à une titularisation dans la fonction publique d'Etat . Je ne retrouverai donc pas mon poste d'origine, donc pas moyen de rectifier le nombre de jours de congé sur l'année d'après. Mon administration peut-elle m'obliger à rembourser mes congés ?

Merci

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **17:58**

Bonjour

Votre administration aura cinq ans à compter de la date du paiement pour vous réclamer le trop perçu concernant le nombre de jours des congés payés.